

DISPOSITIFS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES PERSONNELS

JE SUIS CONFRONTÉ(E) À UNE SITUATION DE :

QUE PUIS - JE FAIRE ?

QUE FONT MES INTERLOCUTEURS ?



Mal être au travail

Exemples : sentiment d'isolement, conflits interpersonnels, angoisse, état dépressif, etc.

- ▶ Je peux contacter le chef d'établissement ou le chef de service
- ▶ Je peux également contacter en toute confidentialité :
 - la cellule d'écoute et le réseau PAS ;
 - le service médical de prévention des personnels ;
 - le service social des personnels ;
 - le service académique RH et GRH de proximité ou l'IEN-RH ;
 - un représentant des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

- ▶ Le chef d'établissement ou le chef de service me conseille et peut intervenir
- ▶ Le médecin de prévention des personnels analyse ma situation et préconise des mesures adaptées
- ▶ Le service social des personnels me conseille, peut me recevoir et m'accompagner
- ▶ L'IEN-RH peut me recevoir et me proposer un accompagnement ou une médiation
- ▶ Le service académique RH et GRH de proximité peut me recevoir et proposer un accompagnement personnel et professionnel
- ▶ Les représentants des personnels au CHSCT me conseillent et m'accompagnent dans la démarche



Risques pour moi ou des tiers (élèves, parents, etc.)

Exemples : dégradation de locaux ou d'équipement, risque de chute, etc.

- ▶ Je signale le problème au chef d'établissement ou au chef de service
- ▶ Je renseigne le registre de santé et de sécurité au travail

- ▶ L'assistant de prévention peut me conseiller sur la démarche
- ▶ Le chef d'établissement ou le chef de service est informé de mon signalement, peut décider d'actions de prévention et assure le suivi des signalements
- ▶ Les membres du CHSCT départemental sont informés des signalements



Danger grave et imminent (pouvant entraîner des conséquences très graves et à court terme pour ma vie ou ma santé)

- ▶ J'alerte immédiatement le chef d'établissement ou le chef de service par tout moyen approprié (oral, téléphone, mél)
- ▶ Je me protège ; si nécessaire, et si les conditions sont réunies, je peux me retirer de la situation de travail, sauf si je risque d'exposer autrui au danger
- ▶ Je peux prendre contact avec un représentant des personnels au CHSCT
- ▶ Je remplis le registre de signalement de danger grave et imminent

- ▶ Le chef d'établissement ou le chef de service - représentant de l'autorité hiérarchique - arrête les mesures destinées à faire cesser le danger
- ▶ Les représentants des personnels au CHSCT conseillent et participent au suivi de la situation



Violences physiques ou verbales de la part d'élèves ou d'adultes

Exemples : insultes, menaces, coups, harcèlement, etc.

- ▶ Je protège les autres et moi-même
- ▶ J'alerte le chef d'établissement ou le chef de service qui remplira une fiche de signalement d'événement grave
- ▶ Je peux bénéficier de la protection fonctionnelle de l'administration
- ▶ En cas de sentiment de harcèlement, je peux adresser un courrier établissant le rapport des faits à l'autorité hiérarchique
- ▶ Je peux porter plainte
- ▶ Je peux faire une déclaration d'accident de service ou de travail
- ▶ Je peux solliciter l'écoute et l'accompagnement de personnels ressources (coordonnées ci-contre)

- ▶ Le chef d'établissement ou le chef de service transmet le signalement d'événement grave à l'autorité, il peut prendre des mesures conservatoires
- ▶ Les personnels ressources (cités ci-contre) me conseillent, peuvent me recevoir ou m'accompagner dans la démarche

Le [guide académique](#) sur les violences et les incivilités précise le rôle des différents interlocuteurs et les démarches possibles.



Problème de santé ayant une incidence sur mon travail ou dans mon environnement professionnel

Exemples : maladie grave ou chronique ayant un impact sur mon travail, grossesse difficile, situation de handicap, etc.

- ▶ Je peux prendre contact avec la correspondante handicap des personnels de l'académie, ATSS et enseignants : correspondant-handicap@ac-creteil.fr
- ▶ Je peux prendre contact avec le référent handicap de mon service de gestion

Si la pathologie ne relève pas du handicap, je peux prendre contact :

- ▶ avec un médecin de prévention : ce.sema@ac-creteil.fr
- ▶ avec le service social : ce.sesa@ac-creteil.fr

- ▶ La correspondante académique handicap peut m'informer et m'accompagner dans toutes mes démarches, notamment en ce qui concerne la compensation du handicap par un aménagement de poste
- ▶ Le référent handicap peut m'informer notamment sur le déroulement de ma carrière
- ▶ Le médecin de prévention peut me recevoir, analyse mes difficultés de santé et/ou professionnelles et préconise des mesures adaptées à mon état de santé
- ▶ Le service social des personnels me conseille, peut me recevoir et m'accompagner



Accident de service (sur le lieu ou à l'occasion du travail) et de trajet ayant entraîné ou non un arrêt de travail

Exemples : chute, blessure sur le temps de travail, etc.

- ▶ Je prévient le chef d'établissement ou le chef de service
- ▶ Je consulte un médecin (traitant, hospitalier) dans les meilleurs délais
- ▶ Je remplis la déclaration d'accident de service ou de travail
- ▶ Je peux prendre contact avec un représentant des personnels siégeant en commission de réforme départementale

- ▶ Le chef d'établissement ou le chef de service prend rapidement des mesures conservatoires
- ▶ Le médecin consulté établit le « certificat médical initial »
- ▶ Le représentant des personnels siégeant en commission de réforme départementale me conseille

CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Académique : Yoann REYNAUD
Tél : 01 57 02 60 09 – Mél : ce.sst@ac-creteil.fr

Seine-et-Marne

1^{er} degré : Jean-Pierre HULIN – Mél : jean-pierr.hulin@ac-creteil.fr
Isabelle COLLAVET – Mél : isabelle.collavet@ac-creteil.fr
Tél : 01 64 41 26 81

2^d degré : Didier PIESSE
Tél : 01 64 41 27 81 – Mél : ce.77ctevs@ac-creteil.fr

Seine-Saint-Denis

1^{er} degré : Xavier MALLEVILLE
Tél : 01 49 21 24 50 – Mél : xavier.malleville@ac-creteil.fr

2^d degré : Thomas HEUZÉ
Tél : 01 43 93 73 62 - Mél : ce.93pvs@ac-creteil.fr

Val-de-Marne

1^{er} degré : Christelle PRINCE
Tél : 01 45 17 62 68 – Mél : christelle.prince@ac-creteil.fr

2^d degré : Fatima MARZOUK
Tél : 01 45 17 62 45 – Mél : ce.94pvs@ac-creteil.fr

INSPECTEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (FF)

Arnaud SUWALSKI
Tél : 01 57 02 60 09 – Mél : ce.sst@ac-creteil.fr

MÉDECINE DE PRÉVENTION

Médecin - Conseillère technique du recteur Dr Anne-Marie MENGUS MARTIN
Tél : 01 57 02 68 30 – Mél : ce.sema@ac-creteil.fr

Médecins de prévention

Rectorat / Val-de-Marne

Dr Antoine GUERGUERIAN
Tél : 01 57 02 68 30 – Mél : ce.sema@ac-creteil.fr
Seine-et-Marne

Dr Pascale TSAKIRIS
Tél : 01 64 41 26 31 – Mél : ce.77medprev@ac-creteil.fr
Seine-Saint-Denis

Dr Nabiba BOURAS
Tél : 01 43 93 70 91 – Mél : ce.93medprev@ac-creteil.fr

INFIRMIÈRE DE PRÉVENTION

Amandine PEUREUX
Tél : 01 57 02 69 25 – Mél : amandine.peureux@ac-creteil.fr

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Beaudour ALLALA COULOMBEL
Tél : 01 57 02 68 30 – Mél : ce.sema@ac-creteil.fr

SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

Marie-Charles SOULIÉ – Conseillère technique du recteur
Tél : 01 57 02 68 39 – Mél : ce.sesa@ac-creteil.fr

CORRESPONDANTE ACADÉMIQUE HANDICAP

Laurence POITOUT
Tél : 01 57 02 62 80 – Mél : correspondant-handicap@ac-creteil.fr

DIVISION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICAL

Malika REZGUI – Cheffe de la DASEM
Tél : 01 57 02 64 48 – Mél : ce.dasem@ac-creteil.fr

SERVICE ACADÉMIQUE RH ET GRH DE PROXIMITÉ

Stéphanie GOAËR – Cheffe du service RH et GRH de proximité
Tél : 01 57 02 62 70 – Mél : ce.sarh-grhprox@ac-creteil.fr

IEN-RH

DSDEN de la Seine-et-Marne

Sylvie DUDON
Tél : 01 64 41 27 63 – Mél : ce.mrh77@ac-creteil.fr
DSDEN de la Seine-Saint-Denis

Alain HUBERT
Tél : 01 43 93 71 68 – Mél : ce.93ien-grh@ac-creteil.fr

DSDEN du Val-de-Marne

Jean-Michel GIRONÉ
Tél : 01 45 17 61 13 – Mél : jean-michel.girone@ac-creteil.fr

SECRÉTAIRES DES CHSCT

CHSCT Académique : Catherine ROUSTAN
Tél : 06 33 89 19 41 – Mél : secretairechscta@ac-creteil.fr

CHSCTD 77 : Julien SAVI
Tél : 06 63 38 03 08 – Mél : secretairechsct77@ac-creteil.fr

CHSCTD 93 : Fabienne GOUJU
Tél : 06 22 73 72 84 – Mél : secretairechsct93@ac-creteil.fr

CHSCTD 94 : Maria PLAZA
Tél : 06 50 53 81 78 – Mél : secretairechsct94@ac-creteil.fr